Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900716-20251215-202543-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
15 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION
10 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
10 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

DATE DE MISE EN LIGNE
16 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**, le lundi **quinze décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. FOLLIC Alain, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : PERROT Stéphane, BOURBON Christophe, AUBANTON Philippe, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, SIMON Florence, CHRISTIEN Martine, BEUVE PIERRE Céline, STANGUENNEC Francis, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent excusé : M. MOREL Bruno **pouvoir à Mme EZANNO Sandrine.**

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue **Secrétaire.**

2025-43 Chapelle ND de la Clarté – Saint-Eloi - Polychromie
Concours financier Les Amis de la chapelle ND de la Clarté de Saint-Eloi

Le Maire expose à l'assemblée que l'Association Les Amis de la Chapelle Notre-Dame de la Clarté à Saint-Eloi qui a accompagné la commune dans la réhabilitation de la chapelle de Saint-Eloi se propose de verser une nouvelle participation de 2 000 €.

Cette aide apporte un soutien financier, pour la partie polychromie, aux sondages supplémentaires effectués sur les éléments de charpente et les compléments de recherches sur les décors d'origine. Cela avait conduit l'architecte à proposer, par recomposition, de revenir à l'état décoratif du XVIIIème siècle et des coûts supplémentaires de 13 628 € pour le lot polychromie.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE **l'offre de concours financier de 2 000 € de l'Association « Les Amis de la Chapelle Notre-Dame de la Clarté à Saint-Eloi »** pour ces dépenses,

- AUTORISE le Maire à signer la **convention de partenariat** relative aux engagements des deux parties, commune et association.

Le Maire,
Alain FOLLIC

MAIRIE de GUILLIGOMARC'H (Finistère)